

# LE DEVOIR

Vol. CIV N° 198

LE DEVOIR, LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

**POINT CHAUD**

## Un rapport, et vite

À la veille de la reprise des travaux de la commission Charbonneau, le scepticisme de Jean Cournoyer a fait place à de l'impatience

La commission Charbonneau reprend ses travaux avec l'intention de fouiller sur les chantiers de construction. Un air de déjà-vu pour l'ex-ministre du Travail Jean Cournoyer.

BRIAN MYLES

Jean Cournoyer n'attend plus rien de la commission Charbonneau, sinon qu'elle produise un rapport intermédiaire et qu'elle fasse des recommandations pour endiguer la corruption et la collusion.

L'ancien ministre libéral et négociateur ne croyait pas à la tenue de cette commission d'enquête. «Un spectacle pour la télévision», avait-il dit en janvier dernier. Son jugement acerbe s'est adouci pour laisser place à une impatience manifeste. Il espère maintenant que la commission fera des recommandations, sans plus attendre.

«Je souhaite que cette commission arrête d'éclabousser tout le monde et de nous montrer comme une "gang" de pas bons. Il nous faut des solutions pour éviter que des bandits se retrouvent en charge des affaires publiques. On peut passer à l'action sans attendre la fin des travaux», lance-t-il.

Reconnu pour son franc-parler, M. Cournoyer ne peut s'empêcher de décocher une flèche en direction de la juge France Charbonneau et des procureurs qui succombent parfois trop facilement au jeu des caméras. «Cette commission ressemble à d'autres que j'ai vues. A un moment donné, on devient une vedette, déplore-t-il. Ça me choque de voir le sourire de France Charbonneau. On dirait qu'elle jouit d'en avoir "pogné" un. On ne devrait pas rire du monde quand ils sont pris dans la merde.»

M. Cournoyer cite en exemple le traitement cavalier réservé à l'ex-maire de Montréal, Gérald Tremblay, mis en cause pour son incapacité à juguler la collusion et la corruption galopantes à l'hôtel de ville. «Lâchez-le! Quand on

VOIR PAGE A 8 : COMMISSION

**Lire aussi** Les syndicats dans la mire de la commission Charbonneau. Six représentants de la FTQ-Construction ont déjà reçu une citation à comparaître. Page A 2

## LE FFM DISTRIBUE SES LAURIERS



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

**L'autre maison a ému.** L'acteur québécois Marcel Sabourin a remporté lundi le prix d'interprétation masculine au 37<sup>e</sup> Festival des films du monde (FFM) de Montréal pour son rôle d'un octogénaire à la mémoire défaillante dans le long métrage *L'autre maison*, de Mathieu Roy, inspiré de la fin de vie de son père, le reporter Michel Roy. *L'autre maison* a également été sacré par le public «film canadien le plus populaire du FFM». Le FFM a par ailleurs remis son Grand Prix des Amériques au film polonais *La vie est belle*, de Maciej Pieprzyca. Page B 8

## Le Canada, terre d'écueil

Seuls neuf réfugiés syriens ont été accueillis depuis le début 2013, malgré l'exode et la surpopulation dans les camps

La Syrie s'est révélée tel un pandémonium aux yeux du monde entier seulement la semaine dernière. Mais la guerre y fait rage depuis deux ans. À l'heure où les diplomates tergiversent sur les interventions militaires au pays, des humains souffrent plus que jamais.

MARIE-PIER FRAPPIER

Neuf. Le Canada a accueilli neuf Syriens depuis le début de l'année 2013, selon les données recensées par Citoyenneté et Immigration Canada. Comme sans doute ces deux enfants récemment arrivés à Montréal, chez leur grand-mère. Terrés pendant huit jours dans le sous-sol de



MIGUEL MEDINA AGENCE FRANCE-PRESSE

Un million d'enfants ont fui la Syrie depuis le début du conflit qui a fait plus de 100 000 morts et environ 1,8 million de déplacés, comme ceux-ci, installés dans un camp à la frontière turque.

VOIR PAGE A 8 : SYRIE

**Lire aussi** Al-Assad met en garde contre une «guerre régionale». Paris et Washington tentent de convaincre leurs opinions publiques de la nécessité de frapper le régime syrien. L'Occident ligoté (bis). La chronique de François Brousseau. Page B 1

## PORT-DANIEL-GASCONS

# Un projet de cimenterie d'un milliard échappe au BAPE

L'exploitation gonflerait à elle seule de 10% les émissions de GES industriels au Québec

THIERRY HAROUN

à Percé

Québec ne soumettra pas à l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le projet de cimenterie d'un milliard de dollars à Port-Daniel-Gascons, en Gaspésie, et ce, malgré la mise en garde d'écologistes selon lesquels l'exploitation de millions de tonnes de calcaire dans le sol gonflerait à elle seule de 10% l'émission de gaz à effet de serre (GES) industriels au Québec.

Interrogée au terme de son caucus national tenu à Carleton-sur-Mer la semaine dernière, la première ministre, Pauline Marois, a confirmé que l'un des plus gros projets industriels à venir au Québec serait exempté d'un BAPE. «Ce n'est pas prévu puisque ça ne répond pas aux critères habituels d'un BAPE. Nous avons examiné ce projet sous tous les angles environnementaux et, pour l'instant, il n'y a pas de barrière à ce projet. Il y a des balises cependant qu'on pourra mettre en place pour nous assurer que l'environnement est protégé, mais il n'y a pas d'entraves majeures sous l'angle environnemental», a-t-elle déclaré.

La décision heurte des écologistes qui suivent le dossier de très près. «On est surpris et en co-

VOIR PAGE A 8 : BAPE

## SONDAGE LÉGER-LE DEVOIR

# Marijuana: le Québec appuie Trudeau

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Un député qui a fumé un peu de marijuana? Et après? Les adversaires politiques de Justin Trudeau ont beau avoir vu dans les aveux du chef libéral la preuve d'un manque de jugement, les Québécois ne sont pas de cet avis et trouvent la situation tout à fait acceptable.

Un sondage Léger-Le Devoir montre ainsi que 70% des Québécois jugent «acceptable» qu'un «député comme Justin Trudeau ait fumé de la marijuana» alors qu'il était élu. Ils sont 16% à penser le contraire, et 13% ne savent pas ou n'ont pas voulu répondre.

«On savait que le Québec avait une vision assez ouverte sur la marijuana, mais quand même: la force de l'appui est impressionnante», estime Sébastien Dallaire, vice-président aux affaires publiques chez Léger. «D'autant que la question demandait précisément si c'était correct qu'un député, pas n'importe qui, ait fumé. Ça indique clairement que les Québécois sont passés à autre chose.»

Tous partis unis

Les électeurs de tous les partis sont d'ailleurs du même avis. Les libéraux sont plus enclins à appuyer leur chef (85% des répondants

VOIR PAGE A 8 : SONDAGE

## AUJOURD'HUI



**Économie** Verizon renonce au Canada. Le géant américain du sans-fil rachète la participation de Vodafone pour 130 milliards de dollars. Page A 4



Avis légaux..... B 6  
Décès..... B 4  
Météo..... B 5  
Mots croisés..... B 5  
Petites annonces..... B 4  
Sudoku..... B 6

# Ceux qui cultivent la démesure méritent ce qui les attend!

Mark Twain visita Montréal en 1881.

Dans un discours prononcé à l'hôtel Windsor et publié dans le New York Times, il déclara que nul ne pouvait lancer ici une brique sans casser un vitrail d'église. Cent trente-deux ans plus tard, ce sont les installations collégio-universitaires montréalaises qui attiseraient l'ironie de Twain, sans l'ombre d'un doute.

## Sachons compter, ÇA URGE!

La Ligue des femmes du Québec

www.lfqc.org

## ACTUALITÉS

INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

## Les syndicats dans la mire de la commission Charbonneau

LIA LÉVESQUE

La commission Charbonneau reprendra ses audiences ce mardi après un peu plus de deux mois de pause estivale. Et les syndicats seront vraisemblablement au menu cet automne.

Les audiences commenceront un peu plus tôt qu'à l'habitude mardi matin, puisque la procureure en chef de la commission, Sonia LeBel, prendra brièvement la parole pour exposer les thèmes qui seront abordés lors des audiences des prochains mois.

## FTQ-Construction

On a appris que six représentants de la FTQ-Construction ont d'ores et déjà reçu une citation à comparaître devant la commission, dont l'actuel directeur général de la FTQ-Construction, Yves Ouellet. Lui-même a confirmé en entrevue à La Presse canadienne qu'il avait reçu son assignation, qui ne comprend toutefois pas de dates précises — seulement une plage de temps qui s'échelonne du 4 septembre au début de décembre. «*Nous, c'est comme on a tout le temps dit: on a dit qu'on allait répondre à leurs questions et on a dit qu'on allait participer, alors on participe! C'est pas plus compliqué que ça! On va attendre qu'ils nous appellent*», a lancé M. Ouellet.

Il dit ignorer au juste quelles pistes la commission veut explorer avec la FTQ-Construction. «*C'est une commission d'enquête; on ne sait pas comment ils vont aller. On n'a aucune idée où ils s'en vont. Je ne peux pas spéculer. Ça va dépendre de leurs questions; ça va dépendre de leur enlèvement aussi*», a-t-il affirmé.

Il est par ailleurs vraisemblable que la commission s'attardera aussi à l'intérêt qu'a suscité le Fonds de solidarité FTQ auprès de certains entrepreneurs en construction. Des enregistrements d'écoute électronique entendus en février dernier à la commission laissent croire que certains entrepreneurs en construction cherchaient à tisser des liens avec des dirigeants syndicaux dans l'espoir d'obtenir des informations ou d'avoir un accès au Fonds de solidarité FTQ. Mais au Fonds, vendredi, on a refusé de dire si un de ses représentants avait été assigné comme témoin



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La commission présidée par France Charbonneau doit remettre un rapport d'étape en janvier.

devant la commission. «*Il faudrait demander à la commission Charbonneau qui elle a convoqué. Ce n'est pas à nous de [le] dire*», a répondu le porte-parole Patrick McQuilken.

## Ministère des Transports

La commission doit aussi se pencher sur les contrats conclus avec le ministère des Transports du Québec — et peut-être aussi avec d'autres municipalités que Montréal, Laval et la couronne nord, dont il a été question à ce jour.

Des rumeurs ont évoqué les villes de Gatineau et de Québec, mais le directeur des communications de la commission, Richard Bourdon, n'a ni confirmé ni infirmé l'information, vendredi. Il a seulement assuré que la commission ne serait pas itinérante, comme certains l'avaient avancé. Il n'a pas voulu dire non plus si les dossiers de Montréal et de Laval étaient définitivement clos.

La commission a encore peu traité du financement des partis politiques provinciaux. De même, le thème de l'influence du crime organisé dans l'industrie de la construction doit éga-

lement être abordé — un thème qui n'a été qu'effleuré à ce jour.

D'autre part, la question du placement des ouvriers sur les chantiers par les grandes organisations syndicales semble avoir été réglée par la loi qui a retiré ce pouvoir aux syndicats pour le transférer à la Commission de la construction du Québec. Le nouveau service de référence de main-d'œuvre doit d'ailleurs entrer en vigueur au cours des prochains jours.

L'autre grande organisation syndicale qui a fait du placement de main-d'œuvre, à savoir le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), a indiqué vendredi qu'aucun de ses représentants n'avait reçu de citation à comparaître. Idem pour la CSN-Construction, qui s'est longtemps plainte d'être victime des pratiques de placement des grandes organisations syndicales de la construction.

Un rapport d'étape doit être remis au gouvernement le 31 janvier prochain. Le rapport final est attendu le 19 avril 2015.

La Presse canadienne

## Élaine Ayotte quitte la politique montréalaise

JEANNE CORRIVEAU

La conseillère municipale Élaine Ayotte n'entend pas solliciter un autre mandat lors des élections du 3 novembre prochain. Éluë en 2009 dans le district de Marie-Victorin, dans Rosemont-La Petite-Patrie, Élaine Ayotte était responsable depuis un an du dossier de la culture au comité exécutif.

Dans une lettre qu'elle a fait parvenir au *Devoir* et que nous publions sur notre site Internet, Élaine Ayotte explique vouloir servir la ville de Montréal «*autrement*».

Éluë en novembre 2009 avec l'équipe de Louise Harel sous la bannière de Vision Montréal, Élaine Ayotte était devenue la seule représentante de sa formation politique dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie après que le maire François Croteau eut rejoint les rangs de Projet Montréal en novembre 2011 et que le conseiller Pierre Lampron eut quitté ses fonctions quelques mois plus tard. Lorsque Michael Applebaum est devenu maire par intérim en novembre 2012, Élaine Ayotte a accédé au comité exécutif de coalition, héritant des dossiers de culture, de patrimoine et de design. En juin dernier, M<sup>me</sup> Ayotte a quitté Vision Montréal pour siéger comme indépendante.

## Art public

Élaine Ayotte se réjouit d'avoir pu contribuer à régler plusieurs dossiers culturels, dont la pérennisation des ateliers d'artistes, la rénovation et la construction de bibliothèques et plusieurs projets d'art publics, dont celui du Carrefour Pie-IX/Henri-Bourassa dévoilé vendredi. «*J'aimerais viscéralement que Montréal devienne un jour, une destination incontournable au niveau de l'art public*, écrit-elle. *Plus de deux millions de dollars ont été investis par la Ville cette année. Un coup de barre clair pour mettre le cap sur l'art public.*»

Ex-journaliste et animatrice de télévision, Élaine Ayotte n'a pas de projets précis pour l'instant, mais n'écarte pas la possibilité de poursuivre sa carrière dans les médias ou dans le domaine de la culture.

Le Devoir

**D** Lire aussi : Montréal, métropole culturelle, francophone et cosmopolite. Une lettre ouverte d'Élaine Ayotte. *LeDevoir.com*

Marie-France  
**Bazzo**  
En semaine  
**5h30**

ICI RADIO-canada  **95.1** FM  
Première

Réal. : Marie-Claude Beauceage  
Radio-Canada.ca/pastroptot

# ACTUALITÉS

## La conférence islamiste controversée est annulée

La conférence islamiste «Entre ciel et terre» qui devait avoir lieu les 7 et 8 septembre au Palais des congrès de Montréal a été annulée.

C'est le comité de direction de la Société du Palais des congrès qui a pris la décision, invoquant des raisons de sécurité. Aucun porte-parole n'est disponible d'ici mardi pour expliquer plus en détail cette décision. Entre 1000 et 2000 personnes devaient y assister.

Les organisateurs de la conférence, le Collectif Indépendance qui se présente sur son site Internet comme un groupe de «jeunes musulmans montréalais», ont d'abord indiqué cette fin de semaine sur leur page Facebook qu'ils tentaient de trouver un nouvel endroit pour accueillir l'événement. Ils ont toutefois indiqué lundi sur le site de réseautage que la procédure de remboursement des billets serait expliquée prochainement, laissant présager une annulation définitive de la conférence.

### Propos controversés

Plusieurs manifestations étaient prévues pour protester contre la présence de prédicateurs islamistes français controversés à cette conférence. Parmi ces derniers, le jeune conférencier de la mosquée du Bourget, en banlieue de Paris, Nader Abou Anas était plus particulièrement visé. Dans ses vidéos et ses conférences, il plaide pour que les femmes soient voilées. Il est connu pour marteler que la femme est la «servante d'Allah» et qu'elle doit «raser les murs» lorsqu'elle est autorisée à sortir de chez elle, qu'elle «n'est pas libre de faire ce qu'elle veut dans ce monde».

Dans une autre de ses vidéos, il dénonce aussi la série télévisée

*Desperate Housewives*, la qualifiant de «série empoisonnée» qui tend à présenter comme «normal un couple gai ou de lesbiennes».

### Diabolisation

Vendredi, les organisateurs de la conférence s'étaient dits victimes d'une «campagne de diabolisation». Ils ont insisté sur le fait qu'ils n'ont jamais encouragé la haine envers les femmes, ou envers tout autre groupe de la société.

Agnès Maltais, ministre responsable de la condition féminine du gouvernement indépendantiste du Québec, avait publiquement interpellé le gouvernement fédéral en dénonçant les propos sexistes et contre l'égalité homme-femme des conférenciers.

Le ministre canadien de la Sécurité publique, Steven Blaney, avait confirmé à *La Presse*, samedi, que plusieurs ministères fédéraux avaient été saisis du dossier. Des fonctionnaires en poste à l'ambassade du Canada à Paris avaient notamment été mis à contribution pour vérifier les antécédents des conférenciers.

Par voie de communiqué samedi, les organisateurs ont dit regretter la décision du Palais des congrès d'annuler la conférence. «Le Collectif Indépendance déplore la campagne de diabolisation effectuée par certains médias à son égard» et «n'a jamais encouragé la haine ni la violence envers les femmes».

Ce groupe de jeunes musulmans dénonce «la position réactionnaire de la ministre Agnès Maltais».

Avec *La Presse canadienne* et l'Agence France-Presse  
*Le Devoir*



Les ministres Marie Malavoy et Pierre Duchesne veulent que les jeunes Québécois connaissent mieux leur histoire.

## L'enseignement de l'histoire sera renforcé

KARL RETTINO-PARAZELLI

Québec entend «refaire» le programme d'histoire du primaire et du secondaire, en plus d'ajouter un cours obligatoire au collégial sur l'histoire du Québec. Ces changements devraient entrer en vigueur dès la rentrée 2014.

La ministre de l'Éducation, Marie Malavoy, et le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, ont expliqué lundi après-midi que les jeunes Québécois ne connaissent pas suffisamment leur histoire et que celle-ci n'est pas toujours enseignée adéquatement. «C'est un devoir de tous les États de s'assurer que la mémoire collective soit nourrie, celle des jeunes, celle des adultes. C'est un devoir de l'État que de bien enseigner l'histoire», a affirmé M<sup>me</sup> Malavoy. En ce qui concerne les programmes du primaire et du secondaire, le p.-d.g. par intérim de l'Office québécois de la langue française, Jacques Beauchemin, présidera cet automne une consultation réalisée auprès d'acteurs du milieu scolaire pour déterminer les orientations à privilégier. Une section du site du ministère de l'Éducation permettra également de formuler des commentaires ou des suggestions.

Le dépôt du rapport est prévu pour la fin de l'année.

« C'est un devoir de tous les États de s'assurer que la mémoire collective soit nourrie »

La ministre Marie Malavoy

L'élaboration des nouveaux programmes se fera l'hiver prochain, en vue d'une implantation dans certaines écoles sous la forme de projets pilotes en septembre 2014. Selon les prévisions du ministère, toute cette démarche devrait entraîner des coûts variant entre 100 000 \$ et 200 000 \$.

Bien consciente de la vigueur du débat qui a opposé l'hiver dernier les visions «sociale» et «nationale» de l'enseignement de l'histoire, la ministre de l'Éducation s'est défendue de préférer la seconde approche. «Moi, je ne choisis pas de camp et je peux vous dire que la démarche que M. Beauchemin a entreprise, loin de vouloir séparer les gens en camps, est plutôt une démarche pour essayer de rassembler les gens autour de ce qui fait consensus.»

### Obligatoire au cégep

Le ministre Pierre Duchesne a pour sa part annoncé lundi que tous les étudiants de niveau collégial verront un cours sur l'histoire nationale du Québec s'ajou-

ter à leur formation générale. D'ici la fin de la session d'automne, un comité-conseil composé de représentants des enseignants et des directions de collège proposera les objectifs que le nouveau cours devra atteindre. L'implantation du cours obligatoire devrait se faire à l'intérieur du parcours de la cohorte d'étudiants qui entreront au cégep en automne 2014. Selon le document de synthèse préparé par le gouvernement, l'ajout sera rendu possible grâce à une «réorganisation» de la formation générale, «sans ajout d'unités ni de périodes d'enseignement».

«Les carences quant aux connaissances sur le Québec et son histoire sont criantes, plusieurs le remarquent», a souligné le ministre Duchesne, qui espère que l'enseignement de l'histoire du Québec donnera aux cégépiens des outils pour s'affirmer davantage. La formation générale au cégep est un des outils à notre portée pour contrer le cynisme ambiant.»

La Coalition pour l'histoire, qui milite pour une revalorisa-

tion de l'enseignement de l'histoire du Québec, a applaudi aux annonces des ministres Malavoy et Duchesne. «Nous sommes heureux que le gouvernement respecte son engagement électoral et son programme dans le dossier de l'enseignement de l'histoire et nous offrons au gouvernement notre entière collaboration pour mettre en œuvre le plus rapidement possible ces changements souhaités par la population», s'est réjoui Robert Comeau, historien et porte-parole de la Coalition.

### Décision saluée

La Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec a quant à elle salué la présence de représentants des enseignants au comité-conseil qui formulera des recommandations au sujet du cours collégial. Elle croit que le délai d'implantation prévu est court, mais qu'il peut être respecté.

La Fédération étudiante collégiale du Québec a de son côté appuyé la volonté du gouvernement d'augmenter les connaissances générales des étudiants, mais doute que le nouveau cours doive être obligatoire pour tous. «Il faut s'assurer que leur parcours académique ne sera pas mis à mal par cet ajout», a déclaré la présidente, Eliane Laberge, par voie de communiqué.

*Le Devoir*

### SAGUENAY

## Mosquée vandalisée : un geste isolé, croit la communauté musulmane

ÉTIENNE FORTIN-GAUTHIER

Des représentants de la communauté musulmane de Saguenay estiment que les actes de vandalisme commis sur une mosquée de la région sont des gestes isolés, une opinion que partage le maire, Jean Tremblay. Les propos islamophobes contenus dans une lettre envoyée au lieu de culte ne sont pas à l'image des idées progressistes des citoyens de la région, estiment-ils.

Au cours de la fin de semaine, une substance qui pourrait être du sang de porc a été lancée sur le lieu de prière situé en plein cœur de l'arrondissement de Chicoutimi et que fréquentent sur une base régulière une soixantaine de musulmans, selon un responsable.

Parallèlement, une lettre contenant des propos à connotation islamophobe a été acheminée à la mosquée et à la station locale de Radio-Canada, qui a révélé l'incident dimanche. La missive intitulée *Message pour les Islamiques!*, qui est accompagnée d'une carte géographique de la France et d'une photo d'une femme arborant le niqab, leur demande pourquoi ils viennent «dans notre pays si ce n'est que pour tenter de le changer à l'image du pays que vous avez fui?».

### Région tolérante

La lettre les invite à abandonner «Hijab, Niqab, Burqa, Charria, etc...», à oublier leurs «revendications primitives», à cesser de se «sentir en permanence humiliés» et à s'intégrer à leur société d'accueil ou à rentrer chez eux. «Stop! Ça suffit. Cette mosquée est baptisée avec du sang de porc frais du Québec! À suivre...», conclut la lettre.

Hussein Hassan, fondateur de la mosquée, estime que ces gestes sont l'œuvre de «fanatiques», de «personnes

déséquilibrées» ou de «blagueurs», qui ne sont pas représentatifs des citoyens de Saguenay. Selon lui, sa région d'adoption est tolérante, et la communauté musulmane de Saguenay entretient d'excellentes relations avec ses voisins, a-t-il indiqué en réaction au reportage de Radio-Canada.

Pour l'instant, aucune plainte n'a été déposée à la police, mais l'Association islamique du Saguenay—Lac-Saint-Jean étudie toujours cette option, a confié Mustapha Elayoubi, président de l'organisation.

Il révèle que la mosquée a vu le jour il y a une quinzaine d'années et que sa fondation visait à éviter des situations d'accommodements raisonnables. «La mosquée a été créée afin d'éviter la création de salles de prières dans les lieux d'enseignement», a dit M. Elayoubi.

### Une personne ignorante

Selon lui, les actes de vandalisme ont été commis par une «personne ignorante de la dynamique régionale», soutenant que sa communauté a toujours vécu en harmonie avec les autres de la région.

Des propos partagés par le maire de Saguenay, Jean Tremblay, qui dit avoir été choqué d'apprendre qu'un lieu de culte de sa municipalité pouvait être la cible d'un tel geste d'intolérance. «Ce n'est pas la mentalité des gens de la région. C'est un acte isolé et stupide. Je ne peux pas penser qu'il y a des gens qui pensent comme ça. Ça ne prend qu'un ou deux stupides pour faire des actes humiliés», a indiqué le maire Tremblay, en entrevue avec *La Presse canadienne*.

L'incident survient à un peu plus d'une semaine du dépôt par le Parti québécois de ses propositions au sujet d'une «charte des valeurs québécoises».

*La Presse canadienne*

## Des images inédites de l'attentat contre Marois

Un documentaire souligne l'arrivée au pouvoir, il y a un an, de la première femme à la tête du Québec

KARL RETTINO-PARAZELLI

À la veille du premier anniversaire de l'élection du gouvernement péquiste de Pauline Marois, un documentaire réalisé par Yves Desgagnés présente des images inédites de la soirée électorale marquée par un attentat qui a secoué tout le Québec.

Diffusé pour la première fois lundi soir sur les ondes de TVA, *La première* revient notamment sur la soirée du 4 septembre 2012 et sur l'attentat qui a coté la vie au technicien de scène Denis Blanchette, en plus de blesser son collègue Dave Courage. Ce soir-là, Richard Henry Bain a fait feu sur les deux hommes en tentant de faire irruption dans le Métropolis pour les coulisses.

Les images tournées par deux caméramans qu'avait embauchés Yves Desgagnés pour immortaliser le jour de l'élection nous montrent l'atmosphère qui régnait dans les coulisses lorsque l'assailant a tenté de s'introduire dans la salle : les gardes du



Le discours victorieux de Pauline Marois avait été interrompu abruptement par deux gardes du corps avertis de la tentative d'attentat en cours.

corps qui s'agitent, le feu qui fait rage dans l'entrée des coulisses, Dave Courage étendu au sol, soigné par l'attachée de presse de M<sup>me</sup> Marois, Marie Barrette.

«À l'évidence, c'était un attentat contre ma personne, chef du gouvernement, qui veut réaliser la souveraineté du Québec. C'était un attentat politique», confie M<sup>me</sup> Marois dans le do-

documentaire, de retour pour la première fois dans l'enceinte du Métropolis.

### Tournure inattendue

Yves Desgagnés avait d'abord décidé de suivre les faits et gestes de Pauline Marois pour qu'on puisse se souvenir du moment où le Québec a élu la première femme première ministre. Il ne se

doutait pas que son initiative le mènerait à réaliser un documentaire.

Lui-même bouleversé à la suite des événements du 4 septembre 2012, il a d'abord laissé la poussière retomber. Les images du soir de l'élection ont dormi sur un disque dur, dans un classeur, pendant plusieurs mois. Jusqu'au jour où il a décidé, en février dernier, de les mettre à profit.

«J'ai été étonné qu'on parle très peu de l'attentat. On a surtout parlé de l'assailant, s'il était fou ou pas, mais c'est bien secondaire ça!», raconte le metteur en scène et comédien. Au-delà du lien souvent évoqué jusqu'à maintenant entre l'attentat commis par un anglophone et l'élection d'un parti souverainiste, Yves Desgagnés croit que l'élection d'une femme à la tête du Québec y est également pour quelque chose. «La vieille lutte entre francophones et anglophones, c'est sûr que c'est la base de cette histoire-là. Mais le fait que Pauline Marois ait été une femme, ça a mis de l'huile sur le feu.»

*Le Devoir*

## ACTUALITÉS

## Les travailleurs en fête

Le nouveau syndicat Unifor compte 300 000 membres et veut grossir ses rangs

Toronto — Des membres de plusieurs syndicats ont envahi les rues de Toronto, lundi matin, pour célébrer la fête du Travail, au lendemain de la création du plus important syndicat canadien dans le secteur privé.

Des milliers de travailleurs, animés par des musiciens et portant les couleurs de leur centrale syndicale, couvraient plus de 12 pâtés de maisons.

Vêtus de t-shirts rouges, les membres de la toute nouvelle centrale syndicale canadienne, Unifor, née de la fusion entre les Travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile (TCA) et du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), ouvraient la marche.

Le nouveau président national, Jerry Dias, affirme que la manifestation est un symbole d'espoir pour l'organisation, qui lance une ambitieuse campagne de recrutement d'employés qui travaillent dans des conditions précaires ou dans des milieux non syndiqués.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Thomas Mulcair, participait au défilé lundi dans la métropole canadienne. Il affirme qu'Unifor contribuera à la stabilisation du mouvement ouvrier canadien dans un contexte où les emplois de la classe moyenne sont menacés.

Cette manifestation a eu lieu au lendemain du congrès de fondation d'Unifor au cours duquel M. Dias a été élu à la présidence du syndicat grâce à l'appui de 87% des délégués.

Le plus récent syndicat à voir le jour au Canada souhaite grossir ses rangs déjà importants. Le syndicat compte déjà 300 000 membres, mais beaucoup de discussions au

congrès de fondation ont porté sur son expansion par le recrutement d'industries traditionnellement non syndiquées.

Ce scénario survient à un moment où le mouvement ouvrier se sent attaqué, ce qui a été explicitement établi au congrès. Selon Nelson Wiseman, professeur associé en sciences politiques à l'université de Toronto, il n'y a aucun doute sur le fait que le mouvement syndical du secteur privé bat de l'aile depuis quelques années.

Il croit que les syndicats multisectoriels et la baisse des cotisations syndicales font foi de la faiblesse du mouvement. Lorsque les syndicats ont été créés au Canada, a-t-il rappelé, ils étaient organisés en secteurs distincts.

#### Projet de loi C377

L'une des premières batailles du nouveau groupe pourrait se tenir dès cet automne, alors que le projet de loi C377 forcerait les syndicats à rendre publics toute dépense de plus de 5000\$ ainsi que les salaires des employés touchant plus de 100 000\$. «Le gouvernement conservateur a décidé de mettre à l'épreuve notre droit démocratique d'organiser et de récolter des cotisations syndicales. Il isole les syndicats. Il attaque nos finances. Il attaque notre capacité à représenter nos membres», a déclaré samedi le nouveau président d'Unifor, Jerry Dias.

Un porte-parole de la ministre du Travail, Kellie Leitch, a affirmé que la ministre avait téléphoné à M. Dias pour le féliciter de sa nomination et pour discuter de façons de travailler de pair pour améliorer les occasions d'emplois.

La Presse canadienne



WILL CAMPBELL LA PRESSE CANADIENNE

Des centaines de syndiqués ont envahi les rues de Toronto.



KAREN BLEIER AGENCE FRANCE-PRESSE

Des rumeurs laissaient entendre cet été que Verizon envisageait d'entrer sur le marché canadien, quand l'entreprise a fait une offre initiale pour acheter Wind Mobile.

## Verizon renonce au Canada

Le géant américain du sans-fil rachète la participation de Vodafone pour 130 milliards de dollars

Toronto — Le président de Verizon Communications affirme que son entreprise n'est plus désireuse de s'implanter sur le marché canadien.

Le porte-parole, Bob Varettoni, a confirmé que le président, Lowell McAdam, a effectué cette annonce lundi après que Verizon eut accepté de payer 130 milliards de dollars américains pour les 45% des parts détenues dans Verizon Wireless par le fournisseur cellulaire britannique Vodafone. M. Varettoni a précisé que M. McAdam avait souligné que Verizon n'était pas désireuse de s'installer au Canada, ajoutant qu'«à ce moment-ci, nous ne sommes pas désireux d'entrer sur le marché canadien du sans-fil».

Des rumeurs laissaient entendre cet été que Verizon envisageait d'entrer sur le marché canadien, quand l'entreprise a fait une offre initiale pour acheter Wind Mobile et a entamé des discussions avec Mobilicity, deux petites entreprises canadiennes de téléphonie sans fil.

#### Tollé au pays

Cette perspective avait provoqué un tollé chez les joueurs du marché canadien. Les principaux fournisseurs ont argué que les grands joueurs tels que Verizon auraient obtenu un avantage injuste en vertu des règles actuelles du secteur. Ces entreprises avaient mis sur pied une campagne publicitaire pour affirmer qu'elles seraient désavantagées si Verizon pouvait entrer sur le marché en vertu des règles actuelles.

Les entreprises canadiennes en télécommunications Bell et Telus ont toutes deux affirmé lundi que l'annonce du désistement de Verizon était une bonne nouvelle. Elles ont toutefois dit toujours s'inquiéter des normes canadiennes qui comportent des «faibles» qui peuvent avantager les compagnies étrangères.

Le géant américain des télécommunications Verizon a annoncé plutôt dans la journée lundi le rachat de la participation de Vodafone dans Verizon Wireless pour 130 milliards. Il s'agirait de la deuxième transaction en importance de

l'histoire, selon des observateurs. Cette transaction devrait permettre à Vodafone de poursuivre son expansion en Europe. L'entreprise britannique souhaite acquérir d'autres fournisseurs de service de téléphonie sans fil et prendre de l'expansion dans le lucratif marché des services mobiles.

Par ailleurs, l'entente annoncée lundi permettra à Verizon d'augmenter ses revenus trimestriels, alors qu'elle n'aura plus besoin de partager avec Vodafone. L'offre d'achat doit encore obtenir l'approbation des autorités réglementaires et des actionnaires des deux entreprises. Le tout devrait être finalisé au premier trimestre de 2014.

#### Meneurs numériques

Le partenariat entre Verizon et Vodafone avait débuté en 2000, lorsque ce qui était alors Bell Atlantic a combiné son réseau de la côte est avec les activités de Vodafone sur la côte ouest.

Alors que Verizon et Vodafone ont prospéré en bâtissant les infrastructures pour le sans-fil, la majorité de la croissance réside aujourd'hui dans l'offre de services pouvant être utilisés sur des téléphones intelligents à l'aide de connexions sans fil haute vitesse, a indiqué Victor Basta, directeur de la gestion chez Magister Advisors. «Alors que Vodafone a poursuivi sa stratégie, les fournisseurs se sont engagés dans une lutte avec des marques numériques telles que Google, Facebook et eBay pour se partager une part du gâteau», estime M. Basta. Pour ces meneurs numériques, l'emporter sur les appareils mobiles n'est pas un luxe : c'est plutôt essentiel pour leur propre succès. L'écran mobile est désormais l'écran principal dans la majorité des marchés occidentaux.»

Avec Associated Press  
La Presse canadienne

Lire aussi | Ottawa doit modifier les règles du jeu. Une lettre ouverte d'Yves Rabeau, professeur associé à l'ESG-UQAM. Page A 7

#### NUNAVUT

## Des ratés pour le projet de station arctique

MURRAY BREWSTER  
à Ottawa

L'une des pierres angulaires de la stratégie gouvernementale dans l'Arctique est enlisée en raison d'un nettoyage environnemental avançant à pas de tortue et des risques de poursuites judiciaires, révèlent des documents fédéraux.

Le port en eaux profondes de Nanisivik, au Nunavut, demeure sous le contrôle de Pêches et Océans Canada, six ans après que le premier ministre Stephen Harper eut annoncé la création d'une station de ravitaillement maritime très loin dans cet archipel nordique.

Breakwater Resources, qui appartient à Nyrstar N.V., doit encore terminer le nettoyage d'un terrain contenant des réservoirs de carburant, malgré quatre années de pression de la part de l'armée. Une remise en état environnementale de l'endroit est nécessaire avant que la Défense ne puisse en prendre possession. «La propriété est encore sous l'administration du ministère des Pêches et Océans, et le moment du transfert sera déterminé dans un avenir rapproché», a déclaré par courriel le major Andre Salloum, porte-parole de la Défense. Nyrstar N.V. n'a pas terminé la remise en état.»

Des documents fédéraux révèlent que des responsables de la défense s'inquiètent depuis longtemps de ce qu'ils considèrent comme de la mauvaise volonté de la part de l'entreprise, notant qu'aucun nettoyage n'avait eu lieu lors de la saison de la construction estivale de 2009. «Les délais de la compagnie pour achever les travaux sont un important risque en ce qui concerne le calendrier et les coûts du projet», mentionne une note d'information préparée à l'intention de l'ex-ministre de la Défense Peter MacKay, à l'automne 2009.

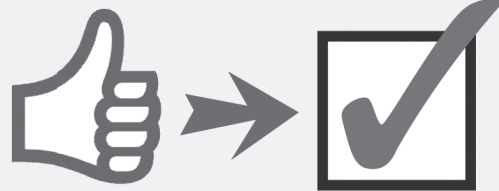
La facture du projet a déjà gonflé à 116 millions, après des coûts initiaux estimés à 100 millions. Le port doit être transformé pour accueillir les six à huit brise-glace légers, ou navires de patrouille dans l'Arctique, que le gouvernement conservateur envisage de construire, afin de renforcer la souveraineté canadienne dans le Nord.

La Presse canadienne

Semaine canadienne de la  
**DÉMOCRATIE**



De J'aime  
à Je vote



COMPRENDRE  
LES ENJEUX DE  
LA PARTICIPATION  
ÉLECTORALE  
DES JEUNES

Lundi, 16 septembre 2013  
de 19h à 21h  
À l'Auditorium  
de la Grande Bibliothèque,  
475, boulevard De Maisonneuve Est,  
Entrée Berri, Métro Berri-UQAM  
Gratuit — Inscription obligatoire  
et webdiffusion à [inm.qc.ca/scd](http://inm.qc.ca/scd)



Marc Mayrand  
Directeur général des  
élections du Canada



Cathy Wong  
Présidente  
du Conseil des  
Montréalaises



Alec Castonguay  
Chef de bureau  
politique, L'actualité



Liza Frulla  
Ancienne députée



François Géliveau  
Professeur,  
Université Laval

[democracy-democratie.ca](http://democracy-democratie.ca)

[facebook.com/semainecanadienne](http://facebook.com/semainecanadienne)

[@democratieCA](http://twitter.com/democratieCA)  
[#demcda](http://hashtage.com/demcda)

#### TORONTO

### Un autre adolescent est tué par balle

Toronto — Les armes à feu ont causé la mort d'un autre adolescent, à Toronto, dans la nuit de dimanche à lundi. La police rapporte qu'un jeune homme de 16 ans est mort après avoir été atteint par des tirs dans le nord-ouest de la ville. Vers minuit, des policiers ont été appelés dans un immeuble d'appartements de Weston Road, près de l'avenue Lawrence. L'adolescent n'avait plus de signes vitaux lorsqu'il a été transporté à l'hôpital. Sa mort a été constatée peu après. Aucune arrestation n'a été faite. Plusieurs adolescents sont morts des suites d'une blessure par balle, cet été à Toronto, dans une vague de violence alarmante pour la police et les organismes communautaires.

La Presse canadienne

#### SEPT-ÎLES

### 1000 litres de mazout dans le fleuve

Un déversement de 450 000 litres de mazout lourd s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche à l'usine de boulage de Cliffs Ressources naturelles située à Sept-Îles, sur la Côte-Nord. Guy Desbiens, d'Urgence-Environnement, assure que la majeure partie du mazout s'est déversée à l'intérieur d'un bassin de rétention. Mais environ 1000 litres se sont retrouvés dans le Saint-Laurent. Des intervenants ont installé des estacades pour confiner le produit. L'opération de pompage devrait s'échelonner sur plusieurs jours. Le déversement se serait produit lors du transfert du mazout d'un réservoir à un autre. Selon M. Desbiens le déversement ne devrait causer que peu d'impacts sur l'environnement.

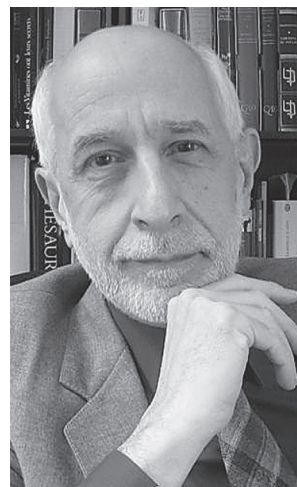
La Presse canadienne

#### ROUMANIE

### Un projet canadien de mine d'or dénoncé

Bucarest — Un millier de personnes ont manifesté pour le deuxième jour consécutif lundi à Bucarest contre un projet canadien de mine d'or prévoyant d'utiliser de grandes quantités de cyanure dans un village de Transylvanie. «La Roumanie n'est pas à vendre» ou encore «Unis, nous sauverons Rosia Montana», ont scandé les manifestants, en référence au village où la compagnie canadienne Gabriel Resources affirme avoir découvert le plus important gisement d'or d'Europe. Les protestataires ont également demandé la démission du gouvernement de centre gauche du premier ministre, Victor Ponta, qui a adopté la semaine dernière un projet de loi déclarant «d'intérêt national exceptionnel» cette exploitation. Dimanche, entre 9000 et 12000 personnes avaient protesté des heures durant dans plusieurs villes contre ce projet. Gabriel Resources prévoit d'extraire, avec sa filiale Rosia Montana Gold Corporation, 300 tonnes d'or et 1600 tonnes d'argent. Elle promet 900 emplois durant la phase d'exploitation qui durera 16 ans. Le projet conduira à la destruction de quatre montagnes autour du village et endommagera des galeries minières romaines uniques, mettent en garde les archéologues. Il prévoit également l'utilisation d'une moyenne de 12000 tonnes de cyanure par an.

Agence France-Presse



Congédié ?

Voyez

**François Gendron**

avocat

L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

# Ne dormez pas sur vos dossiers. Le solde se termine à minuit.

Aux douze coups de minuit ce soir, ce sera fini. La cloche de la rentrée aura sonné. Réservez vite pour profiter de nos super rabais. Vous avez jusqu'au 15 décembre pour voyager. Bon retour au travail !



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 3 septembre 2013. Voyagez d'ici le 15 décembre 2013. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.\* Tarifs à partir de :

HALIFAX 4 par jour <b>172 \$</b> Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour <b>132 \$</b> Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	ST. JOHN'S <b>247 \$</b> Taxes et frais compris	SUDBURY <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	THUNDER BAY <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	TIMMINS <b>206 \$</b> Taxes et frais compris	WINDSOR <b>172 \$</b> Taxes et frais compris	BOSTON <b>227 \$</b> Taxes et frais compris
CHICAGO <b>242 \$</b> Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH À partir du 3 octobre <b>265 \$</b> Taxes et frais compris	NEW YORK <b>221 \$</b> Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles <b>227 \$</b> Taxes et frais compris	<b>PRIX TOUT COMPRIS</b>				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

[flyporter.com](http://flyporter.com)

\* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 3 septembre 2013. Voyagez d'ici le 15 décembre 2013. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur [flyporter.com](http://flyporter.com). Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à [flyporter.com](http://flyporter.com). En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

# ÉDITORIAL

## ENVIRONNEMENT

### Punir les responsables

Peut-on avoir confiance en une entreprise qui entrepose illégalement des BPC depuis quinze ans, en une société minière qui laisse tout derrière elle avant de fermer boutique ou en une compagnie ferroviaire qui transporte des produits explosifs sur des voies pourries? Si la réponse est non, comment expliquer que tous les gouvernements aient réduit leurs contrôles au lieu de les resserrer au fil des ans?

On ne connaît pas les motifs qui ont amené le propriétaire de la compagnie Reliance Power Equipment de Pointe-Claire à se soumettre à l'ordonnance du ministère de l'Environnement, vendredi dernier. Si la compagnie que le ministre Yves-François Blanchet a qualifiée de «*bum*» respecte son engagement, elle présentera aujourd'hui même un plan crédible de disposition des transformateurs contenant des milliers de litres d'huile contaminée aux BPC, puis de décontamination des lieux. Une opération qu'elle n'a visiblement pas les moyens de mener à terme, du moins pas sur un horizon de temps acceptable compte tenu du produit en cause.

Il y a donc lieu de douter des intentions véritables de ses dirigeants. Que dire, entre autres choses, de cette étrange visite du directeur général de la compagnie qui s'est chargé de déménager, de nuit, plusieurs boîtes de documents?

En somme, tout le monde craint avec raison que la réponse surprenante de la compagnie à l'ordonnance du ministère ne soit qu'un moyen facile, et légal, de gagner du temps. À l'instar de la Montreal Maine and Atlantic, Reliance pourrait même choisir de se placer sous la protection des tribunaux, neutralisant du même coup toute revendication gouvernementale à incidences financières.

Depuis que la nouvelle cirque, l'opposition libérale et les élus de Pointe-Claire ont accusé le ministère de l'Environnement de traîner les pieds. Pourtant, si les élus municipaux n'étaient pas au courant, leurs propres fonctionnaires l'étaient depuis mars dernier.

Quant aux libéraux, ils sont mal placés pour critiquer, eux qui ne sont jamais intervenus pendant leurs neuf années de pouvoir. Et pas seulement à Pointe-Claire, puisqu'il existe des dizaines d'autres lieux d'entreposage de produits dangereux au Québec. Que dire, par exemple, des 679 sites miniers orphelins connus dont la décontamination tarde encore après des années d'abandon par ces autres *corporate bums* de la création-de-la-richesse!

Puisque ces minières n'existent plus ou ont fait l'objet d'acquisition, que jamais les gouvernements n'ont eu le courage de se doter des moyens légaux de surveiller et de poursuivre leurs dirigeants, ce sont les contribuables qui assumeront seuls le 1,2 milliard (en dollars d'aujourd'hui) nécessaire pour en venir à bout.

Heureusement, il en sera autrement à l'avenir puisque les sociétés minières devront prévoir les sommes nécessaires à la restauration des lieux avant d'en extraire le minerai. Mais lorsqu'elle était dans l'opposition, l'actuelle ministre des Richesses naturelles, Martine Ouellet, avait aussi promis une taxe sur les activités minières en cours pour corriger la négligence passée. Une bonne blague électorale sans doute, puisqu'il n'en est plus question.

Chaque fois qu'on veut introduire une notion de responsabilité personnelle des administrateurs dans un projet de loi québécois, le milieu des affaires se braque sous prétexte que «*les tragédies environnementales sont habituellement liées aux opérations d'une entreprise, non à son administration*», comme la Fédération des chambres de commerce du Québec aime à le répéter. Un tel traitement, ajoute-t-on, priverait les entreprises «*des conseils judiciaires d'administrateurs aguerris*» qui refuseraient de siéger à leur conseil d'administration. Grosse paie, p'tites responsabilités!

Si nous voulons que les entreprises cessent de se moquer des lois et des contribuables, il ne tient qu'à nous d'exiger de nos élus qu'ils cessent de réduire la portée des normes environnementales et les contrôles, qu'ils réorientent le travail des fonctionnaires vers les enquêtes sur les activités à risque au lieu de perdre du temps à remplir des formulaires et, surtout, qu'on rende les dirigeants et les administrateurs privés légalement responsables des infractions commises par l'entreprise qui les enrichit.

*j-rsansfacon@ledevoir.ca*

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN  
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### Honorer nos valeurs identitaires

J'étais au Pérou lors de la Saint-Jean, dans la ville de Cusco, dont c'est une fête importante. Les vieux costumes traditionnels, les racines anciennes des Incas avec leurs mythes, danses et musiques identitaires étaient mis en valeur. Et notre habillement! J'ai été estomaqué lors du festival de Lorien en Bretagne en 2011: ils avaient ressorti avec fierté leurs vieux habillements des années lointaines. La parade a duré 4 heures, agrémentée de danse! Notre vie à la merci des modes est-elle meilleure, sinon pour le capital? Le pire service à rendre aux générations qui suivent, c'est de laisser toute la place à la modernité qui en profite pour remplacer par la consommation.

Ca me questionne: qu'est-ce qui fait que nous voulons faire exister le Québec à partir de 1960? Avons-nous honte de notre passé? Crise pour un sapin de Noël dans un lieu public, pour une crèche dans une habitation multilogements. C'est peut-être pour cela qu'on est rendu à se demander quelles sont nos valeurs identitaires! Comme disait une jeune immigrante à son professeur de sociologie, «*vous voulez qu'on s'intègre; vous avez fait le vide, à quoi voulez-vous qu'on s'intègre?*».

Gérald Guimond  
 Montréal, le 29 août 2013

### La rentrée scolaire... pas pour tout le monde

Je suis éducatrice en service de garde depuis dix ans et je peux témoigner que l'école est un endroit privilégié pour qu'un enfant s'épanouisse, se développe, apprenne la socialisation et fonde les bases qui feront de lui un adulte plus fort pour af-

fronter les défis que la vie lui réserve. Toutefois, en 2011, 57 millions d'enfants d'âge scolaire n'étaient toujours pas scolarisés. Je ne peux pas concevoir qu'un enfant n'ait pas accès à ce droit fondamental qui est celui de l'éducation de base gratuite pour tous.

Rassurez-vous, avec de la volonté, on peut changer les choses: le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) a été fondé en 2002 et, depuis sa création, 23 millions d'enfants de plus ont été scolarisés dans le monde. Le problème, c'est que cette organisation manque de fonds. Les gouvernements donateurs doivent être généreux pour combler le déficit de financement de 2,5 milliards.

Je pense que le Canada devrait augmenter son engagement à 90 millions de dollars sur trois ans envers le PME en se concentrant spécifiquement sur l'éducation des filles. Pour des enfants plus éduqués et un monde avec moins de pauvreté.

Julie Mosetti-Geoffrey  
 Saint-Laurent, le 29 août 2013

### Campagne de propagande contre le PQ?

Les textes publiés ces derniers jours dans plusieurs journaux anglophones sur la charte des valeurs québécoises semblent dépasser très largement ce qui est attendu des médias. Si le *Quebec bashing* par quelques journaux de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique a commencé avec les dernières élections provinciales, la future charte des valeurs québécoises a amené plusieurs rédacteurs à délaisser les règles les plus fondamentales de leur art. On en est au point où il faut se demander s'il y a une malice derrière certains de ces propos.

La position du PQ a le mérite d'être claire. Pour le gouvernement québécois,

la laïcité de l'État garantit le respect des croyances religieuses. Ce gouvernement minoritaire tente donc de faire adopter une charte des valeurs qui prône la neutralité totale de l'État et de ses employés en matière religieuse malgré les critiques et l'aspect controversé du projet.

En réaction, plusieurs journaux anglophones du Canada ont publié des textes qui laissent entendre que le Québec est xénophobe et raciste. Pourtant, en Belgique, les signes religieux sont interdits aux juges et aux policiers. Certains États allemands interdisent aussi le hidjab et les soutanes. À Berlin, ce sont les employés municipaux qui n'ont pas le droit de porter des signes religieux au travail. Depuis 2004, la France a même une loi qui va encore plus loin que ce qui est proposé dans le secteur précis de l'éducation. À ce sujet, un président de la Conférence des évêques de France, M<sup>re</sup> Jean-Pierre Ricard, a affirmé que l'État est laïc et que cette neutralité en matière religieuse est l'un des fondements de la démocratie moderne.

Très peu de références sont faites à ces exemples ou à plusieurs autres dans ces articles qui sont souvent bâtis autour de réactions sentimentales de gens qui se sentent directement visés par cette loi. Ces points de vue sont tout à fait légitimes, mais ils devraient être contrebalancés par d'autres qui montreraient aussi les bons côtés d'une telle politique. Une des différences généralement admises entre la propagande et le journalisme est que la première fait principalement appel aux sentiments et le second à la raison. Quand les médias de provinces, qui ont sciemment éradiqué la langue française de leur territoire, comparent les Québécois à des xénophobes et que le terme maccarthysme est employé, il est peut-être le temps de prendre du recul et regarder ce qui se passe actuellement.

Michel Gourde  
 L'Ascension-de-Patapédia, le 28 août 2013

## LIBRE OPINION

### Laïcité et valeurs: des positions inconciliables?

SOLANGE LEFEBVRE

Titulaire de la Chaire religion, culture et société à l'Université de Montréal

Le sort que connut le rapport Bouchard-Taylor sur les accommodements illustre à mon avis ce qui nous attend à l'automne, autour du projet de charte des «valeurs» ou d'une laïcité définie à la québécoise. Le jour même de la parution du rapport Bouchard-Taylor, rappelons-le, une Assemblée nationale unanime adoptait la motion décidant de maintenir sur le mur de la chambre de ses débats le fameux crucifix. C'était là une gifle pour les coprésidents. Selon moi, ce fait illustre une polarisation importante au Québec et ailleurs, qu'il importe de surmonter, entre les partisans du maintien d'éléments religieux dans les lieux de l'identité collective et ceux qui appuient les droits individuels à la liberté de religion. La question est la suivante: pourquoi ces positions s'excluent-elles si souvent l'une l'autre?

Charles Taylor, Gérard Bouchard et d'autres experts de la diversité montent fréquemment aux barricades pour défendre les libertés individuelles, nous mettant en garde contre l'exclusion de personnes dont les convictions reli-

gieuses exigent de porter certains symboles ou de faire certaines pratiques (dans les limites toujours débattues du raisonnable). Ils ont certainement raison. Mais faut-il toujours le faire en disqualifiant les quelques pratiques et symboles auxquels est attachée une majorité de citoyens dans la sphère publique? Le rapport Bouchard-Taylor, la Commission des droits de la personne et de nombreux experts des droits maintiennent cette logique des droits individuels, en rappelant sans cesse à la «majorité» qu'elle doit renoncer à ses propres éléments religieux dans la sphère publique, sauf s'ils sont strictement patrimoniaux (comme le serait la croix du mont Royal ou les nombreuses croix de chemin). C'est là créer une schizophrénie collective, car la majorité a l'impression de devoir défendre ses droits contre les minorités religieuses, alors que les unes ne s'opposent pas nécessairement aux autres. Par-delà la logique des droits se trouve une autre logique, civile, tissée d'un mélange de convictions, d'attachement culturel et de quête de sens, qui fait en sorte que des élé-

ments religieux peuvent demeurer ou disparaître dans la sphère publique, par décision des communautés elles-mêmes.

#### Fanatisme

En plus de ces champions des droits individuels, des minorités et individus dont les pratiques religieuses sont mises en cause, des citoyens se sentant lésés dans leurs pratiques religieuses historiques publiques, se trouve une autre frange, celle se réclamant de la «vraie» laïcité, en tête de laquelle se trouve le Conseil du statut de la femme, du moins à travers son rapport vitriolique contre les religions, toutes les religions, de 2007. Ironiquement, même la France, patrie de la laïcité, ne va pas aussi loin. Certes, elle nous influence par ses projets de loi et chartes depuis 2004 (signes religieux à l'école, services publics). Sur la scène internationale, on considère ces législations françaises comme étant très restrictives. Ajoutons que la France maintient sans grande opposition des politiques très avantageuses pour les religions qui y sont historiquement implantées.

La tentation de rallier des électeurs autour de l'identité est sans doute trop grande

Depuis septembre 2001, une anxiété collective par rapport à la religion a des effets variables dans les contextes nationaux. Il serait dommage que le Québec se démarque en Amérique du Nord par des réactions excessives.

D'ailleurs, si l'on en croit les statistiques récentes, près de sept millions de citoyens au Québec se réclament d'une affiliation religieuse. Certes, on doit craindre et prévenir le fanatisme religieux, limiter le pouvoir religieux, mais la restriction est-elle le meilleur moyen de les combattre? Comme le démontrent plusieurs exemples dans le monde, le fanatisme peut prendre aussi des visages nationaliste, marxiste et laïque, raciste, et ainsi de suite. Un gouvernement doit certes unir, comme le suggèrent des ministres du parti au pouvoir, mais il doit aussi arbitrer entre les positions extrêmes et veiller à ce que le débat reste raisonnable. On peut craindre que ce ne soit pas le cas cet automne, et les rumeurs sur la charte éventuelle me paraissent déjà très problématiques quant à leur impact sur le climat public. La tentation de rallier des électeurs autour de l'identité est sans doute trop grande, les pressions de certains intellectuels antireligieux trop fortes.

## IDÉES

SANS-FIL

## Ottawa doit modifier les règles du jeu

Sinon, il pourrait conférer à un géant américain la capacité d'évincer les nouveaux joueurs canadiens

YVES RABEAU

Ph. D., professeur associé, ESG-UQAM

Pour offrir des services sans fil, les firmes doivent obtenir des fréquences de longueur d'ondes gérées par le gouvernement, investir des sommes importantes dans les infrastructures et les technologies essentielles pour déployer un réseau, puis investir en commercialisation pour acquérir une clientèle. Au Canada, ces entreprises doivent composer avec un vaste territoire et une faible densité de population, ce qui a constitué une barrière à l'entrée qui a historiquement limité le nombre de fournisseurs rentables et entraîné une consolidation de l'industrie autour de trois joueurs.

En 2008, afin de rendre le marché plus compétitif, Industrie Canada a réservé à de nouveaux entrants des blocs de fréquence mis aux enchères sur une base régionale. Ces nouveaux joueurs devaient être des sociétés canadiennes et les titulaires ne pouvaient mettre la main sur ce spectre avant 2014. Malgré ces efforts, le marché canadien demeure encore assez concentré entre les mains des trois grands qui comptent près de 25 millions d'abonnés, soit environ 91 % de toute la clientèle canadienne. De leur côté, les nouveaux venus ont réussi à prendre environ 5,5 % du marché pour un total approximatif de 1,5 million d'abonnés. L'arrivée de ces nouveaux entrants a toutefois eu un effet salutaire sur les prix des services sans fil et ces derniers au Canada se retrouvent désormais dans la moyenne de ceux des pays de l'OCDE.

Au Québec, avec une clientèle déjà bien établie, Vidéotron a pu, en septembre 2010, compléter son offre de services de télévision, Internet et téléphonie par une offre de sans-fil, grâce à un investissement de 1,5 milliard de dollars dans son réseau et ses licences. Les moyens financiers solides de l'entreprise et sa notoriété dans le milieu des communications lui ont permis de connaître du succès, mais l'entreprise demeure limitée dans son offre par la quantité et la nature du spectre dont elle dispose. Il en va de même pour les nouveaux venus dans les autres régions qui, toutefois, ne disposaient pas des mêmes avantages concurrentiels que Vidéotron, de telle sorte que quelques-uns se trouvent aujourd'hui en difficulté et dans la mire de divers acheteurs potentiels.

Dans un tel contexte, on comprend pourquoi la prochaine enchère de fréquence dans la bande de 700 MHz revêt une importance particulière pour ces nouveaux venus qui voudront profiter de l'explosion de la demande de services sans-fil pour accroître leur clientèle. C'est également vrai pour les opérateurs titulaires en raison de l'efficacité marquée de cette fréquence pour les transmissions rapides et sur de longues distances.



Verizon, qui s'était récemment montrée intéressée par le marché canadien, affichait des revenus totaux de 115,8 milliards de dollars américains en 2012 et quelque 98 millions d'abonnés, soit environ quatre fois plus que tous les opérateurs canadiens.

Or, Industrie Canada a déjà annoncé qu'elle allait limiter chaque opérateur titulaire à l'achat d'un seul des quatre blocs de fréquence de choix dans la bande de 700 MHz, de manière à permettre à un minimum de quatre joueurs d'acquérir du spectre de choix dans chaque

région du pays. De plus, afin d'attiser la concurrence, le gouvernement a récemment ouvert le marché canadien au capital étranger pour les nouveaux venus ne possédant pas plus que 10 % du marché. La conjugaison de ces deux approches pose toutefois un problème majeur avec l'annonce de l'intention de Verizon Wireless d'acheter un petit joueur canadien (Wind

Mobile) et d'ainsi devenir éligible à l'enchère de fréquence à titre de nouvel entrant.

Il faut savoir que Verizon ne se compare en rien avec les opérateurs canadiens de sans-fil. Ses revenus totaux de 115,8 milliards de dollars américains en 2012 et ses quelque 98 millions d'abonnés sont environ quatre fois plus importants que ceux de tous les opérateurs canadiens. L'entrée de ce géant risque d'anéantir la stratégie d'Industrie Canada visant à augmenter la concurrence telle qu'elle s'est déployée durant les dernières années sur une base régionale.

L'acquisition d'un nouvel entrant comme Wind Mobile permettrait à Verizon d'obtenir une fréquence acquise en 2008 en vertu des règles créées pour favoriser l'entrée de nouveaux joueurs canadiens, et ce, sans concurrence de la part des opérateurs titulaires qui n'ont pas le droit de mettre la main sur cette fréquence avant 2014.

## Monopole en vue?

Une entreprise comme Verizon pourrait soumissionner deux blocs de choix dans chaque région du Canada, faisant monter les enchères pour tout le monde, et surtout pour les nouveaux joueurs canadiens, de façon à les évincer du marché. Les nouveaux entrants régionaux, comme Vidéotron, EastLink ou SaskTel, se retrouveraient ainsi les mains vides, sans le spectre nécessaire pour offrir des services évolués à leur clientèle. Les investissements faits à ce jour par les nouveaux venus canadiens perdraient substantiellement de leur valeur et la plupart seraient incités à vendre leur fréquence aux grands opérateurs et à éventuellement abandonner le marché du sans-fil. On obtiendrait ainsi le contraire de l'effet recherché par Industrie Canada lors de l'établissement de la politique en 2007.

Le gouvernement fédéral se doit donc de modifier ses règles du jeu pour ne pas conférer à un géant américain la capacité d'évincer les nouveaux joueurs canadiens. Une manière simple et efficace d'y arriver consiste à réserver un des blocs régionaux de choix aux seuls nouveaux entrants canadiens. De cette façon, on préserverait le modèle proposé par Industrie Canada et on permettrait aux nouveaux entrants d'acquérir la nouvelle fréquence pour poursuivre leurs activités et protéger la valeur de leurs investissements passés et l'avoir de leurs actionnaires.

Les titulaires peuvent s'opposer à cette gestion régionale du spectre, mais ceux-ci ont néanmoins bénéficié de conditions très favorables pour acquérir du spectre à un autre moment de leur histoire. Enfin, l'attribution du spectre comme bien public doit se faire dans l'intérêt de tous les citoyens canadiens, et une concurrence accrue va dans ce sens. Toutefois, avant d'ouvrir la porte aux concurrents étrangers, il faut tenir compte de l'ensemble des conséquences d'une telle décision sur le paysage concurrentiel du marché du sans-fil.

FINANCE

## Gérons les risques, pour éviter un autre 2008

GEORGES DIONNE

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en gestion des risques, HEC Montréal

Durant la dernière crise financière, des banques importantes ont fait faillite, alors que des banques centrales ont eu à sauver un grand nombre d'autres institutions financières. Ces sauvetages ont servi à protéger les marchés financiers à court terme, sans résoudre les problèmes de fond associés à cette crise. La finance structurée est souvent mentionnée comme la cause de la dernière crise financière; il n'est pas évident que ce soit le cas. La crise qui s'est étendue au monde entier est plutôt due à une mauvaise gestion des risques, soit des problèmes d'agence dans la titrisation des dettes hypothécaires, des mauvais critères de notation et de tarification de produits structurés, des problèmes de conflit d'intérêts des agences de notation, un manque de transparence dans les marchés, la recherche de rendements élevés par les hauts dirigeants des institutions financières et la faiblesse des banques centrales et des agences de réglementation à comprendre toutes les implica-

tions du nouvel environnement financier.

## Problèmes de gestion des risques

Quatre problèmes majeurs de gestion des risques sont reliés à la finance structurée durant cette période.

**1. Absence de contrats incitatifs.** Les banques étaient peu incitées à la vigilance et à la surveillance des risques des emprunteurs immobiliers parce qu'une large portion de leurs prêts était titrisée sans clause contractuelle optimale. En effet, elles pouvaient transférer tous leurs risques de défaut aux marchés financiers.

**2. Mauvaise notation des produits structurés.** En tant que partie prenante de la titrisation, les intermédiaires achètent des actifs à long terme, comme des prêts hypothécaires, et les financent avec des titres adossés à des actifs tels que le papier commercial (PCAA). Obtenir une notation élevée des agences de notation est essentiel pour faire des profits. Lorsque la crise financière a commencé, le papier commercial a été décoté et les intermédiaires n'ont pu continuer à le faire rouler. Cette situation a entraîné le déclin de plusieurs banques et une crise de liquidités dans plusieurs marchés, comme du papier commercial

## LES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue d'idées afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages du dernier numéro de leur publication. Cette semaine, un extrait du dernier numéro (81/1-2) de la revue *Assurances et gestion des risques*.



au Canada. Il était difficile pour les agences de notation d'évaluer ces actifs de plus en plus complexes, car elles ne disposaient d'aucun modèle ni des données nécessaires pour le faire.

**3. Mauvaise tarification.** Une autre cause de la crise de 2007 réside dans le prix de ces instruments financiers structurés, souvent trop bas et ne reflétant pas leur vraie exposition au risque. Ces produits contenaient du risque systémique non pris en compte dans la tarification. Un risque systémique apparaît lorsque des événements dans un marché influent sur d'autres marchés. Ces externalités ont été amplifiées par un manque de

transparence dans les marchés. Dans le cas des PCAA au Canada, plusieurs investisseurs ne savaient pas si ces produits étaient contaminés par des produits *subprimes* américains, mais toutes sortes de rumeurs circulaient. Nous savons maintenant que seulement quelques fiducies détenaient des produits contaminés, représentant 6 % du marché.

**4. Mauvaise réglementation.** Les fonds de retraite et les fonds de couverture ne sont pas réglementés dans la plupart des pays. La réglementation de Bâle II doit elle-même être mise en cause, parce qu'elle a réduit significativement le capital requis pour les actifs AAA, dont les obliga-

tions des pays européens. Les investisseurs furent donc attirés par ces obligations et les nouveaux produits structurés AAA, alors que les vendeurs étaient motivés à obtenir la cote AAA pour ces produits. En effet, les bons du Trésor offraient des taux plus faibles, alors qu'ils ne représentaient pas vraiment des risques plus bas aux yeux des investisseurs n'utilisant que les cotes AAA des agences de notation pour prendre leur décision.

## Leçons à tirer

Différentes leçons doivent être retenues pour une meilleure gestion des risques. La première est de toujours appliquer les règles de base de la gestion des risques, quel que soit le contexte économique. Plusieurs investisseurs ont perdu des sommes importantes durant la crise financière en n'appliquant pas les principes de base de la gestion des risques.

Les émetteurs de produits structurés doivent être plus responsables. Ils doivent conserver une fraction importante des paniers de prêts qu'ils émettent; possiblement la tranche complète d'équité et une fraction des tranches seniors en présence de corrélation des risques.

Nous avons besoin d'une plus grande transparence dans

le découpage des produits structurés. Les participants au marché et les chercheurs doivent être capables de répliquer la composition des produits structurés. Des bases de données publiques doivent être disponibles pour étudier la composition de ces produits.

La notation de ces produits requiert aussi plus de transparence. Tout bon chercheur ou investisseur devrait être en mesure de répliquer et valider les notations annoncées des produits structurés.

La haute direction et le conseil d'administration des institutions financières doivent davantage faire reposer leur décision d'investir sur la gestion des risques. Ils doivent utiliser de l'information détaillée sur la gestion intégrée des risques de leur entreprise et pondérer ces risques avec ceux des nouveaux investissements. Le conseil d'administration des institutions financières doit être composé d'individus qui comprennent les risques des produits dérivés et structurés.

En résumé, plus de vérification diligente par rapport au risque est nécessaire.

Des commentaires? Des suggestions pour *Les Idées en revues*? Écrivez à [arobitaille@ledevoir.com](mailto:arobitaille@ledevoir.com)

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garnau (cartooniste), information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desrosiers (reporters), Gerald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Charrier, Karl Rettino-Parazelli et Genevieve Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elham, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Susan Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Pagé.

## ACTUALITÉS

## COMMISSION

SUITE DE LA PAGE 1

n'a pas eu connaissance de *quelque chose, on ne peut pas s'en souvenir*», dit-il.

## Sur les chantiers

Cette critique peut surprendre venant d'un homme politique associé à l'une des plus importantes commissions d'enquête dans l'histoire du Québec. En 1974, M. Cournoyer était ministre du Travail lorsque le gouvernement Bourassa a mis sur pied la commission Cliche, pour enquêter sur l'intimidation et l'infiltration du crime organisé sur les chantiers de construction.

L'enquête débouche sur la mise en tutelle de quatre sections locales de la FTQ qui exerçaient des pratiques illégales et sur la démission du «roi de la construction», André «Dédé» Desjardins. L'ex-leader du Conseil des métiers de la

construction se recyclera dans le prêt usuraire et sera assassiné, en avril 2000, le lendemain d'une rencontre avec le Hells Angels Maurice Boucher.

De «Dédé» Desjardins à Bernard «Rambo» Gauthier, qui fait la pluie et le beau temps sur le chantier de la Romaine, l'industrie de la construction a si peu évolué. La commission Charbonneau n'est-elle pas une commission Cliche de notre temps, rendue nécessaire par le retour en force de la violence et du crime organisé sur les chantiers? «*La nature même de l'industrie n'a pas changé, concède Jean Cournoyer. Les grues sont plus hautes qu'elles l'étaient, et c'est tout.*»

Les agents d'affaires des syndicats exercent trop de pouvoir. Ils peuvent analyser un chantier ou en contrôler l'accès en passant le mot d'ordre à leurs membres.

À ce chapitre, M. Cournoyer voit d'un bon œil la fin du «placement syndical» dans l'industrie. À partir du 9 septembre, la

## Jean Cournoyer en cinq dates

16 mars 1934: Naissance à Sorel.

9 octobre 1969: Première élection comme député de l'Union nationale.

29 octobre 1970: Il succède à Pierre Laporte comme ministre du Travail dans le gouvernement libéral de Robert Bourassa, un poste qu'il occupera près de cinq ans.

27 septembre 1977: Début de sa prolifique carrière d'animateur, à l'émission *Face à face* (CKVL), avec Matthias Rioux.

23 juin 2006: Il prend sa retraite de la radio.

Commission de la construction du Québec (CCQ) sera chargée de répartir la main-d'œuvre sur les chantiers. La CCQ mettra en ligne un nouvel outil, le Carnet référence construction. À terme, les 165 000 employés de la construction rempliront leur profil en ligne, et les employeurs pourront afficher leurs besoins en main-d'œuvre.

Dans son rapport final en 1975, la commission Cliche

avait recommandé de mettre un terme au placement syndical pour enlever aux syndicats leur principal instrument de chantage. La défaite libérale de 1976, aux mains d'un Parti québécois redevable aux centrales syndicales, a scellé le sort de cette nécessaire réforme.

Si la CCQ réussit à reprendre le rôle que les syndicats ont joué historiquement avec «*efficacité*», la réforme a des

chances de porter ses fruits, estime M. Cournoyer, qui siège dans un comité de vigie du ministère du Travail, afin de suivre l'évolution du dossier.

M. Cournoyer n'est cependant guère impressionné par la loi 1 sur l'intégrité et la confection de «listes noires» d'entrepreneurs et d'ingénieurs écartés des contrats publics sur la base de présomptions de l'Unité permanente anticorruption et de l'Autorité des marchés financiers.

Il éprouve un malaise à ce que des gens d'affaires soient condamnés par la police, sans égard à la présomption d'innocence. «*Le jugement de la police est exécutoire sans avoir passé le test judiciaire. Voilà une caractéristique de l'État policier*», observe-t-il.

Au fond, la «solution Cournoyer» est toute simple. Qu'on mette les responsables de la corruption et de la collusion en prison, à l'issue d'un procès juste et équitable.

Le Devoir

## BAPE

SUITE DE LA PAGE 1

lère!», a affirmé au Devoir le vice-président du groupe écologiste gaspésien Environnement Vert Plus, Michel Goudreau. Sa surprise est d'autant plus vive que, la veille de cette confirmation, mercredi, il rencontrait le chef de cabinet du ministre de l'Environnement, Yves-François Blanchet, précisément dans le but de convaincre de l'importance de soumettre ce projet à l'analyse du BAPE.

«*Et ce, avec à l'appui une lettre qui précise des chiffres, qu'on a obtenus notamment du promoteur [Ciment McInnis], qui démontrent que la cimenterie va émettre plus de deux millions de tonnes de GES par année!*»

## 2,2 à 3 millions de tonnes

Dans cette lettre datée du 28 août, les écologistes affirment que, lors d'une rencontre avec la direction de Ciment McInnis le 13 août dernier, l'entreprise «a confirmé que la cimenterie prévoit transformer environ 3 millions de tonnes de calcaire par année». Cela représenterait, selon les calculs des écologistes qui s'appuient sur différentes études et des documents obtenus par la Loi d'accès sur l'information, un relâchement de GES de l'ordre de 2,2 à 3 millions de tonnes par année.

Toujours selon cette lettre, «le projet va produire 5,1 fois plus de GES que tous les véhicules en Gaspésie et aux Îles. Le projet de cimenterie va augmenter les GES produits par la combustion industrielle (pétrole de coke pour la cimenterie) de plus 16% par rapport au total produit au Québec en 2010. [ET] par rapport à tous les GES relâchés par l'industrie au Québec, la cimenterie en ajoutera à elle seule, 10%.»

Le président de l'Environnement Vert Plus, Bilbo Cyr, qui se dit «outré» par la décision de Québec, rappelle «que lutter contre la bête humaine est une lutte qui est perdue d'avance, mais ce n'est pas une raison pour ne pas continuer à se battre dans ce dossier». Du même avis, le président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, André Bélisle, juge que le feu vert donné par Québec au projet sans le soumettre à un BAPE démontre que le discours du gouvernement est désormais «contradictoire sur le plan de l'environnement. Ça ne marche pas!»

Le Devoir a en vain tenté d'obtenir le commentaire du cabinet du ministre de l'Environnement ainsi que du promoteur, Ciment McInnis, afin de savoir s'ils contestaient ou non les chiffres avancés par les écologistes.

En avril 2012, Le Devoir révélait que la cimenterie, qui devrait voir le jour d'ici deux ans, n'avait pas à être soumise à un BAPE parce que l'avis du projet avait été déposé par son promoteur avant le 22 juin 1995, date à laquelle les normes environnementales ont été resserrées par le gouvernement de Jacques Parizeau. Ce qu'avait alors confirmé le ministère de l'Environnement. Or, devant le tollé soulevé par ces révélations, Québec avait décidé d'étudier ce projet de manière plus pointue. Ainsi, en entrevue au Devoir le 10 décembre dernier, le ministre délégué aux Régions, Gaétan Lelièvre, affirmait que son gouvernement ne fermait pas la porte à un BAPE.

Quelque 400 emplois seront créés lors des travaux de construction des installations et près de 100 emplois permanents en usine pendant l'exploitation du site qui contient plus de 450 millions de tonnes de calcaire. Cela représente 100 ans d'exploitation. La firme Ciment McInnis est contrôlée par Beau-dier inc., située à Montréal.

Collaborateur  
Le Devoir

## SONDAGE

SUITE DE LA PAGE 1

libéraux trouvent le geste «acceptable», mais les néodémocrates et les bloquistes aussi (68% chacun). Et même les conservateurs n'y trouvent pas trop à redire (48% d'acceptable contre 37% d'inacceptable). À noter que les plus faibles échantillons dans ces catégories partisanes impliquent une marge d'erreur plus grande.

## Remontée du NPD

À quelques semaines de la rentrée parlementaire fédérale — reportée par la décision de Stephen Harper de proroger la session —, Justin Trudeau et le Parti libéral continuent globalement à bénéficier d'un fort appui au Québec. Mais celui-ci semble se résorber un peu.

Mené dans la foulée des déclarations de Justin Trudeau sur la charte des valeurs québécoises (à laquelle il s'oppose fortement, au contraire d'une majorité de Québécois), le sondage indique que les libéraux auraient récolté 35% des votes (après répartition) si des élections avaient eu lieu la semaine dernière. Les néo-

## Le PLC en tête

Si des élections fédérales avaient lieu aujourd'hui, pour quel parti auriez-vous l'intention de voter ?

	Après répartition
PLC	35%
NPD	31%
BQ	23%
PC	9%
PV	2%
Autre	1%

Étude Léger réalisée les 29 et 30 août 2013 par Internet auprès de 1002 personnes de plus de 18 ans, réparties dans toutes les régions du Québec. L'étude complète est disponible sur LeDevoir.com.

démocrates sont crédités de 31% d'intentions, le Bloc québécois de 23% (leur résultat à l'élection de 2011) et les conservateurs de 9%.

Ces chiffres diffèrent passablement de ceux mesurés le 22 août dans un sondage CROP-Gesca. Celui-ci accordait une avance plus forte à M. Trudeau (41%), devant le NPD (27%) et le Bloc (17%). Quant à Léger, il crédite les libéraux de 46% d'intentions de vote au Québec en juin (avec un échantillon québécois de 350 répondants dans



Justin Trudeau

un sondage national de 1500 personnes, ce qui donne une marge d'erreur élevée).

Les résultats du nouveau coup de sonde montrent donc que «les libéraux ont perdu un peu de terrain et que le NPD a retrouvé quelques appuis», note Sébastien Dallaire. «On sait qu'il y a un effet de vases communicants entre les deux partis, et on le mesure ici. On peut dire qu'il y a une lutte à deux.»

Les libéraux sont plus populaires à Montréal (39% d'appuis, contre 30% pour le NPD), et à égalité statistique avec les néodémocrates à Québec et dans les régions.

Le sondage a été mené en ligne les 29 et 30 août auprès de 1002 personnes. Un échantillon

probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de 3,1%, dans 19 cas sur 20.

## «Cinq ou six fois»

Partisan avoué de la légalisation de la marijuana — une position que les militants du Parti libéral avaient déjà approuvée en congrès en janvier 2012 —, Justin Trudeau a admis il y a deux semaines avoir fumé de la marijuana «cinq ou six fois» dans sa vie. Il était député depuis deux ans lorsqu'il a tiré sa dernière bouffée, a-t-il reconnu.

M. Trudeau a entouré ses aveux d'une touche atténuante: il n'a jamais acheté de marijuana, il n'est pas «particulièrement intéressé par les états altérés de conscience», il n'a pas senti beaucoup d'effet en inhalant, il n'a jamais fumé devant ses enfants, etc.

Mais ses adversaires ont vite fait de récupérer le sujet. Le ministre de la Justice, Peter MacKay, a vu un «profond manque de jugement» et un «mauvais exemple pour tous les Canadiens, surtout les jeunes». La critique en matière de justice du Nouveau Parti démocratique, François Boivin, a elle aussi parlé d'un «manque de jugement de la part d'une personne qui aspire à devenir premier ministre».

Reste que depuis les aveux de M. Trudeau, quantité de politiciens ont emboîté le pas. On a notamment appris dans les derniers jours que la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, avait fumé du cannabis, mais pas depuis 35 ans. Et le maire de Toronto (toujours au cœur d'une controverse autour d'une présumée consommation de crack), Rob Ford, a reconnu avoir fumé «beaucoup» de marijuana.

Thomas Mulcair, chef du NPD, a indiqué avoir fumé il y a longtemps, mais pas depuis son élection comme député provincial en 1994. À l'époque, dit-il, la marijuana était «de l'origan par rapport à ce qu'il y a sur le marché aujourd'hui».

Quant au premier ministre, Stephen Harper, il a répondu aux journalistes le 28 août en renvoyant la question: «Est-ce que j'ai l'air de quelqu'un qui fume de la marijuana?». Son bureau a aussi indiqué que M. Harper n'a jamais rien fumé de sa vie, notamment parce qu'il souffre d'asthme.

Le Devoir

Les résultats complets du sondage sont publiés à LeDevoir.com.

## SYRIE

SUITE DE LA PAGE 1

leur maison qui a été criblée de balles, cachés dans un village près du Liban, ils ont à ce point été perturbés par l'expérience qu'ils n'ont soufflé mot pendant des mois.

Ces deux-là, à côté de milliers d'autres qui se trouvent actuellement dans les camps jordaniens, libanais ou turcs, ont été «chanceux». Ils font partie du groupe sélect de neuf Syriens ayant trouvé refuge au Canada.

Même si l'UNICEF et le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) ont annoncé le 23 août dernier qu'un million d'enfants avaient fui la Syrie depuis le début de la guerre, que le conflit a fait plus de 100 000 morts et environ 1,8 million de déplacés, le Canada n'a reçu au total que 53 réfugiés syriens depuis 2011, sur les quelque 23 000 admis au pays durant la même période, selon le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR).

«Mon fils a fait une première demande il y a un an à l'ambassade canadienne en Syrie», raconte Hala, une Syrienne qui vit au Québec depuis environ sept ans avec ses deux autres enfants de 21 et 23 ans. «J'ai fait une autre demande pour le faire venir il y a dix mois. Même refus, sans motifs.» Si le gouvernement s'est engagé à accélérer les demandes de parrainage de regroupement familial en juillet dernier, un changement dans les mesures d'accueil de

réfugiés semble avoir joué en défaveur de son fils: l'âge minimal de l'enfant à charge a été réduit de 22 à 19 ans (son fils était trop vieux pour partir) et ni un frère ni une sœur majeurs ne peuvent le parrainer.

En attendant, Hala éclate en sanglots au téléphone. Son fils vit à Damas. Les prochains jours seront cruciaux et Hala sait qu'elle les passera à consulter les nouvelles: «J'ai extrêmement peur pour lui. Depuis deux ans c'est comme ça, mais maintenant qu'on parle d'une intervention, je comprends encore moins pourquoi ils ont refusé mon fils et ne lui ont pas permis de vivre en sécurité ici.»

## Stabiliser la situation

«Notre but premier est de stabiliser les gens dans la région, que ce soit dans les camps ou dans les communautés», explique Denise Byrnes, directrice générale d'Oxfam-Québec, qui a visité en mai dernier le camp Zaatar, en Jordanie, une ville de plus de 150 000 habitants sans approvisionnement en eau dans un désert sablonneux où il fait plus de 40°C en journée. Pour M<sup>me</sup> Byrnes, comme pour le HCR ou les gouvernements, la solution à la «crise» est politique, elle n'est pas humanitaire. Les Syriens, idéalement, veulent ou doivent rentrer au pays à l'issue d'un conflit pourtant inextricable.

«Mais je ne veux pas rentrer en Syrie!», supplie Hesham, au téléphone. Il est arrivé à Montréal il y a deux ans. Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, sa demande de réfugié lui a été refusée et il doit rentrer au pays à la fin

de son visa de travail. Mais le jeune comptable de confession musulmane, qui a perdu six membres de sa famille durant la guerre, a peur de ce qui l'attend en Syrie. «J'ai peur des djihadistes, j'ai peur du régime, je ne veux pas y retourner», implore-t-il.

Pour Janet Dench, directrice du CCR, «il est certain que les gens ne seront pas renvoyés maintenant en Syrie, mais ils sont dans un vide juridique au Canada, ce qui les rend vulnérables». Cependant, elle déplore qu'il n'y ait actuellement pas eu de suspension officielle des renvois.

## Aider à distance

En effet, le gouvernement canadien dit concentrer ses efforts en Syrie, au Liban, en Jordanie et même en Turquie. C'est du moins ce qu'a réitéré jeudi dernier le ministre des Affaires étrangères, John Baird, en parlant des 90 millions de dollars accordés par le premier ministre Stephen Harper.

«Tout le monde s'entend pour dire que les civils ont besoin de protection, mais il faut être lucide, le rapatriement dans leur pays ou l'intégration locale est impossible. Or, l'accueil de réfugiés n'est pas régi par le droit international, c'est donc selon le bon vouloir des pays», estime Kyle Matthews, directeur adjoint de l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne de l'Université Concordia.

## Trop peu, trop tard

Quand l'ancien ministre de l'Immigration Jason Kenney

s'est engagé le 8 juillet dernier pour la réinstallation de 1300 réfugiés syriens d'ici la fin 2014, plusieurs se sont montrés sceptiques, rappelant qu'environ un millier de Syriens s'inscrivent au bureau d'HCR seulement au Liban toutes... les cinq heures! Pour Lysane Blanchette-Lamothe, députée de Pierrefonds-Dollard et porte-parole de l'opposition en matière de Citoyenneté et d'Immigration, «cette annonce aurait pu être faite bien avant! Et est-ce un objectif sérieux, on ne sait pas, on n'a eu aucun détail là-dessus.» Pour sa part, le chef libéral Justin Trudeau a souhaité vendredi dernier que le gouvernement fournisse davantage d'aide aux déplacés: «Je sais que nous pouvons faire plus pour les réfugiés, en accueillant une partie de ces milliers de personnes déplacées au Canada.»

Tout cela survient alors que le HCR vit une crise sans précédent, selon Janet Dench, qui a séjourné à Genève au début de l'été. La guerre en Syrie se pérennise simultanément à l'instabilité en Égypte. Les camps débordent, l'aide se rend difficilement. «La situation devient tout à fait désespérée au Liban», concède au Devoir la journaliste Shannon Gormley, actuellement basée à Beyrouth.

Faisal Alazem, fondateur de la Coopération syrienne à Montréal et membre du Conseil syro-canadien, nous mentionne aussi que des connaissances à lui «qui étaient en Jordanie sont même revenues en Syrie tellement les

conditions de vie étaient mauvaises, tellement elles se sentaient vulnérables.»

## Minimisé

En dépit du fait que l'ONU ait reconnu en juillet qu'elle faisait face à un afflux de réfugiés «aussi effrayant [que] depuis le génocide rwandais [en 1994]», personne n'a pris conscience de l'ampleur du conflit avant l'attaque présumée à l'arme chimique de la semaine dernière. Pourquoi? «C'est un pays méconnu, loin de nous et ça a pris énormément de temps avant qu'on aborde en profondeur le conflit dans les médias», selon M<sup>me</sup> Byrnes. «On a essayé de stimuler des collectes de fonds pour les réfugiés il y a quelque temps, ça n'a jamais fonctionné», s'attriste Faisal Alazem.

Maintenant, le monde entier a les yeux tournés vers la situation des Syriens. Cela va-t-il changer s'il y a une intervention? «La fin du conflit n'est pas prévisible, il n'y a pas de solution en vue», laisse tomber le professeur à l'UQAM Stephen Winter, qui a dû quitter ses recherches aux archives d'Alep en 2011. «Je ne vois pas le moment où je vais y retourner, peut-être dans dix, quinze ou vingt ans?»

«Si j'y retourne, je vais mourir, c'est certain», nous dit Hesham. «Je suis grand-mère depuis quatre mois, nous annonce Hala. Je n'ai pas pu aller en Syrie quand mon fils s'est marié, il y a quelque temps, mais pouvez-vous imaginer que je ne verrai peut-être jamais mon petit-fils?»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390